

Formation & Emploi



Les Formations *Sanitaires et Sociales*

Une vaste offre de formations
adaptée aux besoins du territoire

document non contractuel



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

nouvelle-aquitaine.fr

INTRODUCTION

Plus de 259 000 Néo-Aquitains, soit 11 % de l'emploi total régional, exercent un métier dans les domaines de la santé, de l'action sociale, du maintien à domicile et des services à la personne.

À la croisée entre l'humain et la technicité, ces métiers parlent au plus grand nombre, de la naissance à la fin de vie. En Nouvelle-Aquitaine, près de 23 000 apprenants, dont plus de 19 000 financés par la Région, sont formés, chaque année, dans ce secteur sur plus de 150 sites de formation dans les 12 départements.

Vieillesse de la population, hausse de la précarité, déprise médicale, impact des changements climatiques sur la santé physique et mentale, fragilisation des populations, les enjeux auxquels doivent répondre ces métiers sont multiples.

CADRE

> Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la Région est compétente pour :

- élaborer le **Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales** ;
- définir la **stratégie de développement des formations sanitaires et sociales** / adapter ou répartir le nombre de places et de sections de formation ;
- **agréeer les instituts** et les directeurs des instituts autorisés à délivrer la formation ;
- **financer le fonctionnement et les investissements** des instituts de formation ;
- **attribuer des bourses** sur critères sociaux aux élèves et étudiants.

Une grande variété de formations et d'acteurs en Nouvelle-Aquitaine

Multiplicité des statuts des instituts de formation :

Le Sanitaire public rattaché à des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) ou des Centres Hospitaliers (CH) pour 90 %, ou à des lycées (Education Nationale/GRETA).

Le Sanitaire privé non lucratif ou lucratif (Croix Rouge, Fondation John Bost, Bagatelle).

Le Social privé lucratif ou non lucratif.

Spécificités des formations :

Entrée en formation sur sélection (encadrée réglementairement).

Formations alternant théorie, pratique et 50 % de stage.

Lien fort entre diplôme et métier exercé.

Un emploi garanti à l'issue de la formation.

Une compétence partagée avec :

La DREETS : avis sur les agréments, contrôle pédagogique des formations sociales et délivrance des diplômes des formations sociales et paramédicales.

L'ARS : avis sur les autorisations, contrôle pédagogique et qualité des formations paramédicales et de sage-femme.

Les Universités : dispense des cours pour la reconnaissance des grades universitaires (licence/master/doctorat).

Multiplicité de statut des employeurs : public/privé, privé non lucratif/lucratif, professions libérales/particuliers employeurs...

> Depuis la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les Régions n'ont plus la responsabilité de la politique "apprentissage". Pour autant, la Région Nouvelle-Aquitaine reste engagée pour le **développement de l'apprentissage**, convaincue qu'il s'agit d'une **voie d'excellence pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes**, répondre aux besoins de compétences des entreprises, contribuer à l'attractivité des formations et rapprocher les futurs professionnels des lieux d'emplois. Le développement de l'apprentissage reste une priorité de la stratégie régionale en matière de formations sanitaires et sociales.

Adoptée le 10 avril 2020, la nouvelle feuille de route pour le développement de l'apprentissage s'articule autour de trois leviers d'actions :



- **un label régional « l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine »** vise à identifier et à soutenir un réseau d'organismes de formation par l'apprentissage qui choisissent de s'inscrire dans les orientations régionales ;
- **une carte contractuelle des formations par apprentissage** qui seront soutenues par la Région à partir d'un appel à projet et de critères liés à l'aménagement du territoire et au développement des filières économiques régionales ;
- **une stratégie régionale d'investissement** permettant de maintenir l'engagement régional en faveur de la modernisation et de l'attractivité de l'appareil de formation.

CHIFFRES CLEFS

Chaque année en Nouvelle-Aquitaine, la Région sécurise le parcours de plus de :

■ **23 000 APPRENANTS**

dont

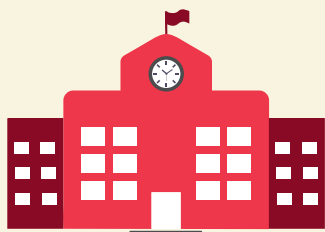
■ **19 500** bénéficiant d'un **FINANCEMENT** de leurs **FRAIS DE SCOLARITÉ PAR LA RÉGION**

dans près de

■ **152 INSTITUTS DE FORMATION**

rattachés à

■ **58 ORGANISMES OU ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES**



Le **BUDGET 2023** consacré par le Conseil Régional est de

■ **88,3 M€** pour le **FONCTIONNEMENT**

auxquels s'ajoutent

■ **8,3 M€** pour l'**INVESTISSEMENT** et les **ÉQUIPEMENTS**

auxquels s'ajoutent

■ **15,8 M€** pour les **BOURSES**

(**5 066** bourses attribuées)



Sur le plan régional, la mobilisation de tous les partenaires a été importante, traduisant ainsi une forte ambition avec plus de **2 600 PLACES SUPPLÉMENTAIRES** créées sur 2021-2022 (Infirmier, Aide-soignant, Accompagnant éducatif et social, Ambulancier, Auxiliaire de puériculture, Moniteur éducateur, Technicien de l'intervention sociale et familiale, Éducateur spécialisé, Éducateur de jeunes enfants), la création d'antennes de formation délocalisées, la création d'écoles, l'expérimentation de passerelles pour les étudiants en santé.



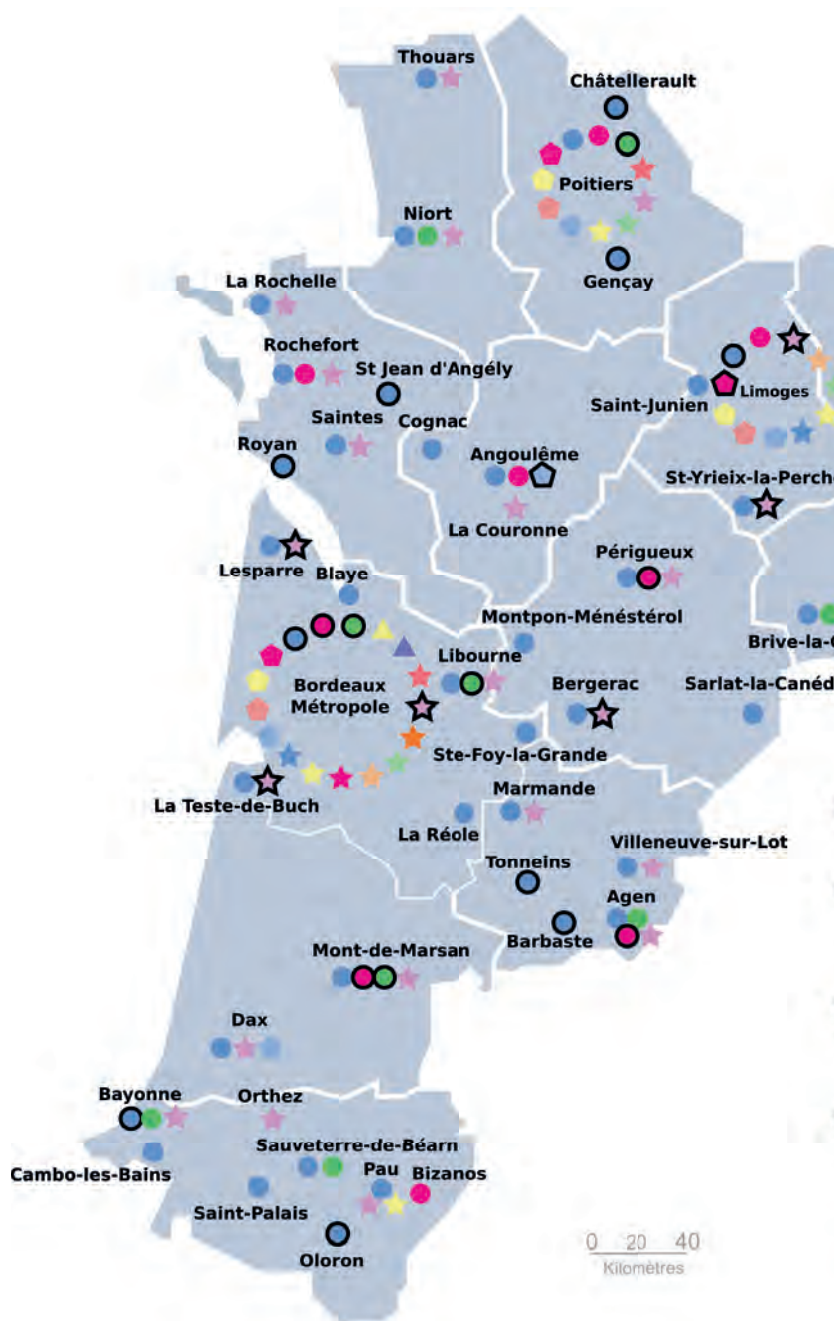
OFFRE DE FORMATIONS DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



Les diplômes d'État du **sanitaire**

52 instituts
72 sites de formation
15 certifications
150 formations

Retrouvez la liste des établissements
des formations du secteur sanitaire sur
jeunes.nouvelle-aquitaine.fr



Niveau 3 :

- Ambulancier

Niveau 4 :

- Aide-soignant
- Auxiliaire de puériculture

Niveau 5 :

- Psychomotricien
- ▲ Préparateur en pharmacie hospitalière

Niveau 6 :

- ★ Manipulateur ERM
- ★ Infirmier
- ★ Pédicure-podologue
- ★ Ergothérapeute
- ★ Infirmier bloc opératoire
- ★ Puéricultrice
- ★ Cadre de santé
- ★ Orthoptiste

Niveau 7 :

- ★ Sage-femme
- ★ Infirmier anesthésiste
- ★ Masseur-kinésithérapeute
- ★ Orthophoniste

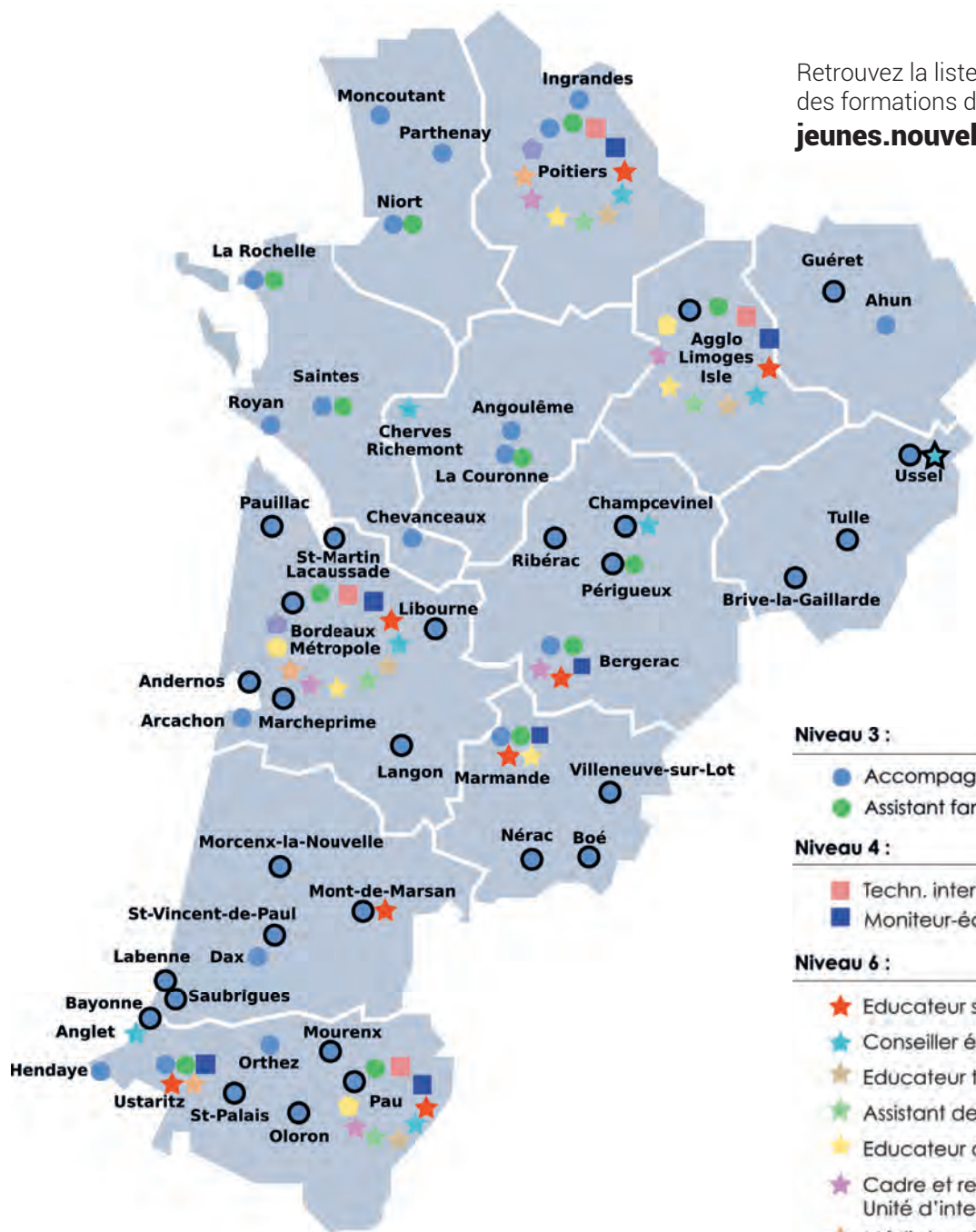
Source : Cap sur l'essentiel 2023
Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine



Les diplômes d'État du **social**

41 établissements
80 sites de formation
13 certifications
148 formations

Retrouvez la liste des établissements des formations du secteur social sur jeunes.nouvelle-aquitaine.fr



Niveau 3 :

- Accompagnant éducatif et social
- Assistant familial

Niveau 4 :

- Techn. intervention sociale et familiale
- Moniteur-éducateur

Niveau 6 :

- ★ Educateur spécialisé
- ★ Conseiller éco. soc. fam.
- ★ Educateur technique spécialisé
- ★ Assistant de service social
- ★ Educateur de jeunes enfants
- ★ Cadre et responsable Unité d'interv. soc. (CAFERUIS)
- ★ Médiateur familial

Niveau 7 :

- Ingénierie sociale
- Direction d'étab. social (CAFDES)

Source : Cap sur l'essentiel 2023
Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine



> Pour les publics éligibles - cf. *règlement d'intervention en vigueur*

SANITAIRE	SOCIAL
Niveau 3 (ex niveau V CAP)	
Ambulancier	Accompagnant éducatif et social
Niveau 4 (ex niveau IV BAC)	
Aide-soignant Auxiliaire de puériculture	Moniteur éducateur Technicien de l'intervention sociale et familiale
Niveau 5 (ex niveau III - bac + 2)	
Préparateur en pharmacie hospitalière	
Niveau 6 (ex niveau II, bac + 3/4 licence)	
Ergothérapeute Infirmier Manipulateur d'Électroradiologie médicale Puéricultrice Pédicure-podologue	Assistant de service social Conseiller en économie sociale et familiale (année du diplôme d'État, Post BTS, hors lycée) Éducateur de jeunes enfants Éducateur spécialisé Éducateur technique spécialisé
Niveau 7 (ex niveau I - bac + 5, master)	
Infirmier-anesthésiste Infirmier de bloc opératoire Masseur-kinésithérapeute Sage-femme	

> Les autres formations concernées par le schéma des formations sanitaires et sociales ne sont pas éligibles à un financement régional. Relèvent également du champ sanitaire et social en termes de filières de formations, les titres professionnels et diplômes connexes qui peuvent dépendre :

- des ministères de :
 - . l'Éducation nationale
 - . l'Enseignement supérieur
 - . du Travail et de l'emploi
 - . l'Agriculture et de la Forêt
- de fédérations privées.

Les formations sanitaires et sociales financées par d'autres dispositifs de la Région (marchés du Plan Régional de Formation, Habilitation de Service Public).

Niveau 3 (ex niveau V - CAP)
Animateur d'activité et de vie quotidienne (CPJEPS) Agent de service médico-social (titre professionnel) Accompagnant éducatif petite enfance (CAP) Agent d'accompagnement auprès des personnes âgées et des personnes dépendantes (CAP) Aide à domicile (mention complémentaire) Assistant de vie aux familles (titre professionnel) Assistant de vie dépendance (titre professionnel) Assistant technique en milieu familial et collectif (CAP)
Niveau 4 (ex niveau IV - BAC)
Animateur mention Animation sociale (Gérontologie) - BPJEPS Éducateur sportif mention Activités physiques pour tous - BPJEPS

La Région finance également des actions préparatoires aux métiers du sanitaire et social

cmaformation-na.fr

Les objectifs :

- Conforter la connaissance des métiers du soin et des services à la personne du territoire concerné.
- Acquérir les premiers gestes professionnels, le langage professionnel, les compétences de base liées au secteur (SST, gestes et postures, HACCP...)
- Préparer et présenter CléA

Pour connaître les voies d'accès, les prérequis, l'inscription, la sélection, **contacter les instituts de formation, la liste des établissements est disponible sur jeunes.nouvelle-aquitaine.fr**



Indemnisation France Travail OU Rémunération OU Bourse sanitaire et sociale

Vous avez travaillé avant votre entrée en formation

Indemnisation France Travail

Il est impératif de connaître vos droits aux allocations chômage avant de faire une demande d'aide auprès de la Région.
Inscription obligatoire avant votre entrée en formation si vous avez déjà travaillé + faire étudier ses droits à l'assurance chômage (travail saisonnier, CDD, CDI,...) sur : francetravail.fr

Vous n'avez jamais travaillé avant votre entrée en formation

Bourse d'études sanitaires et sociales Région

Quelles conditions ?

Vous êtes inscrit dans un institut de formation autorisé/agréé, situé sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine.
Vous n'êtes pas demandeur d'emploi indemnisé où ne bénéficiez pas d'une rémunération Région.

Quel montant ?

La Région aligne le montant des bourses du secteur sanitaire et social sur celui de l'enseignement supérieur.
La bourse est attribuée sur critères sociaux.

Comment ça marche ?

Si vous répondez aux critères, vous devez déposer votre dossier sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine :

boursesanitairesocial.fr

Vous pouvez aussi y réaliser une simulation en ligne.

Vous êtes indemnisé par France Travail
= aucune aide régionale

Vous n'êtes pas indemnisé par France Travail

Rémunération en temps que stagiaire de la formation professionnelle - Région

Quelles conditions ?

- Vous êtes inscrit dans un institut de formation autorisé/agréé, situé sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Vous êtes inscrit à France Travail et vous êtes non indemnisé.
- Pour les formations d'une durée inférieure ou égale à 1 an (aide-soignant, ambulancier par exemple) : vous devez justifier d'une sortie de la formation initiale depuis plus d'un an.
- Pour les formations d'une durée de plus d'1 an, vous devez justifier au minimum de 36 mois d'activités professionnelles à temps plein (4671 h) avant votre entrée en formation.

Quel montant ?

Il s'agit d'une aide mensuelle dont le montant est calculé selon un barème fixé par décret.

Comment ça marche ?

Si vous répondez aux critères, vous devez retirer votre dossier de rémunération auprès de votre institut de formation, qui le transmettra à la Région pour instruction.

Vous ne bénéficiez ni de l'indemnisation France Travail, ni de la rémunération Région

■ Des aides pendant et après votre formation :

> Fonds Social Formation

> Fonds d'Aide à la Mobilité vers l'Emploi

> Bourses sanitaires et sociales

Retrouvez toutes les informations sur :
les-aides.nouvelle-aquitaine.fr





■ Infirmier (niveau 6 - formation 3 ans),

L'infirmier réalise des soins destinés à maintenir ou restaurer la santé de la personne malade. Il surveille l'état de santé des patients et coordonne les soins pendant leur hospitalisation et lors de leur sortie.

Il agit, soit à son initiative, soit selon les prescriptions du médecin : entretiens avec le patient et sa famille, éducation thérapeutique, préparation et distribution de médicaments, soins de nature technique (pansements, prélèvements, prise de tension, injections...).

Il exerce majoritairement à l'hôpital, mais aussi en libéral, dans les établissements scolaires, dans des structures de médecine du travail ou autres types de structures (maisons de retraite, centres de réadaptation, centres anti-cancéreux ou de soins palliatifs, CCAS), dans des entreprises (EDF, secteur du bâtiment et des travaux publics), les centres médicaux des armées ou auprès des services de la Justice (PJJ - protection judiciaire de la jeunesse).

■ Aide-soignant (AS) (niveau 4 - formation 12 mois),

Intégré à une équipe de soins, l'aide-soignant assiste l'infirmier dans les activités quotidiennes de soins. Il contribue au bien-être des malades, en les accompagnant dans tous les gestes de la vie quotidienne et en aidant au maintien de leur autonomie. Il transmet ses observations par écrit et par oral pour assurer la continuité des soins. Il participe à la réalisation d'animations à destination des personnes admises dans des centres de soins de suite et de rééducation.

Il travaille dans différentes structures : hôpitaux, cliniques, centres de rééducation, maisons de retraite, de convalescence, centres d'accueil pour handicapés, services d'hospitalisation ou de maintien à domicile des personnes âgées.

■ Auxiliaire de puériculture (AP) (niveau 4 - formation 12 mois),

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil des enfants et à l'intégration sociale d'enfants qu'ils soient porteurs de handicap, atteints de maladies chroniques ou en situation de risque d'exclusion. Il travaille le plus souvent dans une équipe pluri-professionnelle et dans des structures sanitaires ou sociales, en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmier ou de la puéricultrice.

Il peut exercer en centre d'accueil permanent, aux consultations d'une PMI, en crèche, au domicile de l'enfant, en maternité ou dans un service hospitalier.

■ Ambulancier (niveau 3 - formation 22 semaines),

L'ambulancier transporte des blessés et des malades au moyen d'un véhicule spécialement adapté. Transporteur spécialisé et auxiliaire sanitaire, l'ambulancier est au service du patient (prise en charge, surveillance de son état de santé, utilisation d'appareils d'assistance médicale, réalisation de soins en cas d'urgence).

Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations. L'ambulancier exerce dans le privé ou au sein de la fonction publique hospitalière (conducteur ambulancier, ambulancier SMUR).





■ Masseur Kinésithérapeute (MK) (niveau 7 - formation 4 ans)

Spécialiste du traitement des troubles du mouvement ou de la motricité, mais aussi des déficiences ou des altérations des capacités fonctionnelles, le masseur-kinésithérapeute adapte ses soins selon les pathologies. Il utilise des techniques spécifiques (massages, étirements, contentions, relaxation neuromusculaire, applications de courants électriques, cryothérapie, balnéothérapie, pressothérapie...) adaptées à chaque patient, pour mobiliser ou stimuler les tissus ou muscles endommagés ou altérés, pour effectuer une rééducation neuromusculaire,

corrective ou compensatrice. Il exerce majoritairement en libéral, mais il peut aussi exercer dans des hôpitaux, centres de rééducation fonctionnelle, les maisons de retraite ou Ehpad, les établissements thermaux où il est associé à une équipe inter-professionnelle.

■ Accompagnant éducatif et social (AES) (niveau 3 – formation entre 10 et 24 mois)

L'accompagnant éducatif et social réalise les missions d'accompagnement et de proximité par une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un manque d'autonomie, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

La plupart des AES travaille dans le secteur associatif privé (90 %). Les 10 % restant appartiennent aux fonctions publiques territoriales et hospitalières. Pour ceux-ci, les principaux employeurs sont : les instituts médico-psychologiques, les instituts d'éducation motrice, les maisons d'accueil spécialisées, les centres d'aide par le travail, les maisons d'enfants à caractère social, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale ainsi que les hôpitaux et les maisons de retraite accueillant des personnes âgées dépendantes.



■ Éducateur de jeunes enfants (EJE) (niveau 6 - formation 3 ans),

L'éducateur de jeunes enfants favorise le développement et l'épanouissement des enfants de moins de 7 ans. Il intervient principalement dans les lieux de garde collectifs et toutes les structures d'accueil de la petite enfance. Son rôle consiste à stimuler la créativité des enfants et à favoriser l'acquisition de leur autonomie et de leur socialisation. Par ses contacts étroits avec les parents, il assure la continuité éducative dans le respect du milieu familial, social et culturel.

Il travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Il est aussi amené à développer des partenariats avec d'autres professionnels dans les champs éducatif, culturel, social, médico-social et sanitaire. La grande majorité exerce dans des structures d'accueil de jeunes enfants communales (crèches, pouponnières, haltes-garderies, relais assistants maternels). Ils peuvent aussi être employés dans des ludothèques, des services pédiatriques des hôpitaux, des instituts médico-éducatifs, des centres médico-psycho-pédagogiques, des structures pour enfants handicapés, des foyers de l'enfance. Certains font aussi le choix de s'installer en libéral.



■ Éducateur spécialisé (ES) (niveau 6 - formation 3 ans),

L'éducateur spécialisé concourt à l'éducation d'enfants et d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant un handicap, des troubles du comportement ou qui ont des difficultés d'insertion.

Par le soutien qu'il apporte et par les projets qu'il élabore, il aide les personnes en difficulté à restaurer ou à préserver leur autonomie, à développer leurs capacités de socialisation, d'intégration et d'insertion.

Il favorise également les actions de prévention. Son intervention se situe aussi bien dans le champ du handicap, de la protection de l'enfance, de l'insertion sociale et professionnelle, de la prévention spécialisée. Il est également de plus en plus appelé à intervenir dans le cadre de projets de développement local.

Il peut exercer dans différentes structures (institutions spécialisées, CMP, hôpitaux de jour, structures départementales ou communales, centres pour adultes handicapés, établissements scolaires, lieux de vie, maisons de retraite, associations, ONG, administration pénitentiaire...). Si la majorité d'entre eux travaille dans le secteur privé associatif, d'autres sont employés dans la fonction publique (État, territoriale, hospitalière).

■ Moniteur éducateur (ME) (niveau 4 - formation 24 mois),

Le moniteur éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles. Il travaille toujours en équipe : éducateurs spécialisés, psychologues, assistants de service social, enseignants et médecins.

Il exerce surtout son activité dans les établissements et services tels que les internats, foyers, établissements et services d'aide par le travail, maisons d'accueil spécialisées, instituts médico-éducatifs.

■ Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) (niveau 4 - formation entre 18 et 24 mois),

Le technicien de l'intervention sociale et familiale intervient auprès de personnes qui ont besoin d'aide dans des circonstances particulières : difficultés sociales, décès d'un parent, hospitalisation, naissance, longue maladie, handicap...

Il soulage et épaulé la famille en assumant le quotidien (entretien du logement, préparation des repas, aide aux devoirs...) et soutient les parents dans l'éducation de leurs enfants. Il peut aussi jouer un rôle dans la protection des enfants.

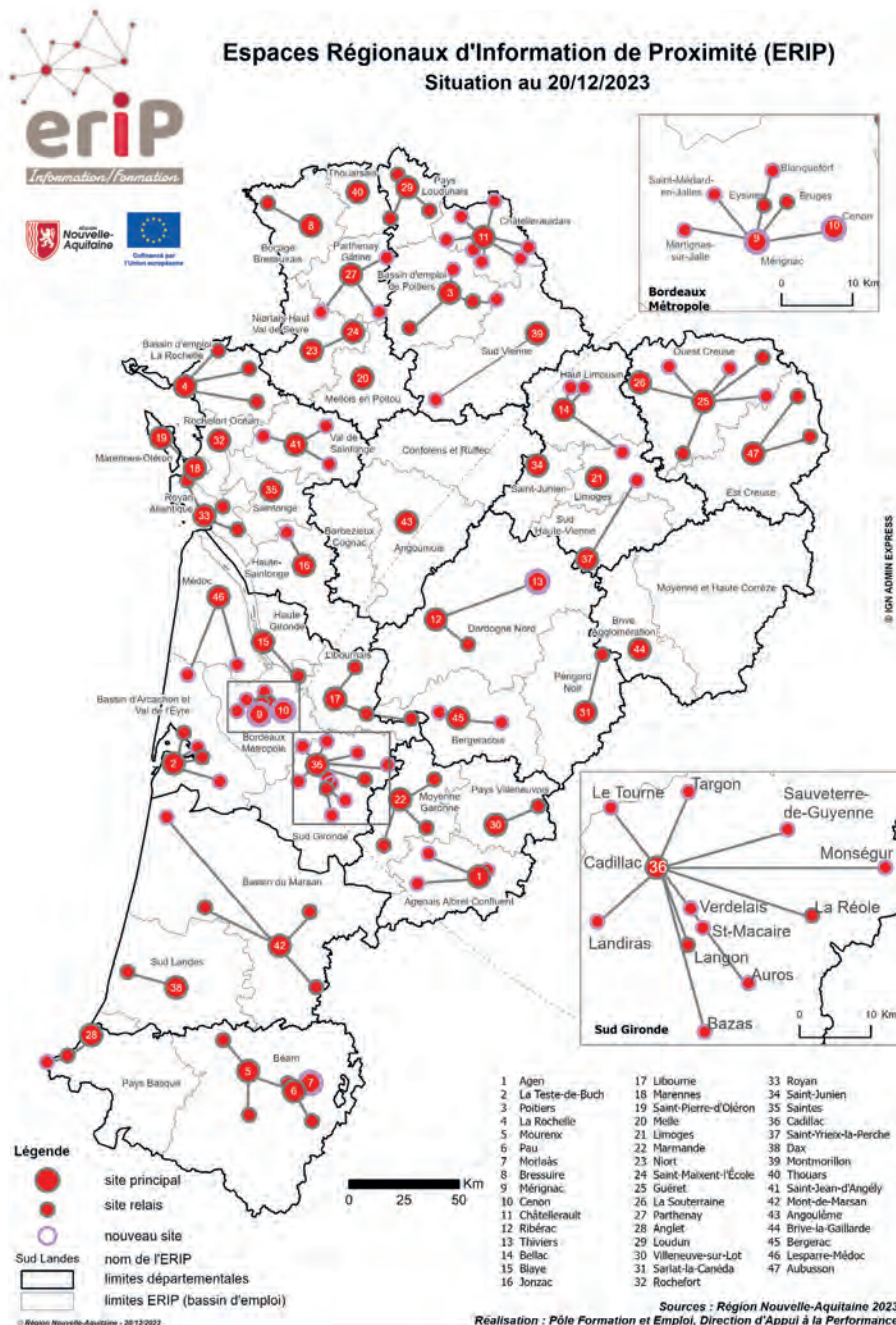
Il travaille en collaboration avec d'autres intervenants sociaux (assistants de service social, éducateurs). Les employeurs sont les associations, les caisses d'allocations familiales, les caisses d'assurance maladie, les crèches parentales, les services d'éducation et de soins à domicile. Il peut s'agir aussi de collectivités locales lorsqu'elles assurent la gestion des structures sociales d'accueil ou de soutien.



Métiers, formations, prérequis, mise à niveau, emploi, entreprises... La Région Nouvelle-Aquitaine déploie près de chez vous des **Espaces Régionaux d'Information de Proximité (ERIP)**, des lieux où vous pourrez bénéficier de toutes les informations dont vous avez besoin.

Pour qui ?

Toute personne, quel que soit son âge, scolarisée, active (salariés, demandeurs d'emploi) ou employeur peut venir rencontrer un conseiller pour un premier niveau d'information.



ERIP :
+ de 40 espaces
identifiés près
de chez vous

L'espace de proximité et ses conseillers vous proposent, en accès libre, toute une gamme de services : entretiens individuels avec ou sans rendez-vous, ateliers thématiques, événements locaux et ressources documentaires.

Retrouvez sur l'agenda de Cap Métiers, les animations et ateliers proposés dans les Espaces Régionaux d'Information de Proximité (ERIP) de Nouvelle-Aquitaine.

n° AlloCMonInfo :
0800 940 166



Mobilité et transport

- Fonds d'Aide à la Mobilité vers l'Emploi

les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/fonds-daide-la-mobilite-vers-lemploi

- « Aide à la préparation au permis B »

jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/vie-quotidienne/se-deplacer/aide-au-financement-du-permis-b

- « Bagage » Aides à la mobilité internationale

jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/formation/partir-letranger-avec-bagages

- « Billet Jeunes TER » – de 28 ans

transports.nouvelle-aquitaine.fr

- « Lignes routières jeunes »

transports.nouvelle-aquitaine.fr/cars-regionaux



Logement

- « 1,2 toit » accès au logement

operationundeux toit.fr

- Avance première installation au logement

jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/articles/logement-la-region-vous-donne-des-cles

- Plateforme question logement – « Passeport logement »

jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/vie-quotidienne/passeport-logement

- Cohabitation intergénérationnelle

Association Vivre Avec : le logement solidaire et intergénérationnel à Bordeaux (logement-solidaire.org)

Dispositif Cohabilis (contact@cohabilis.org - tél. : 09 72 63 88 46)



>> VOIR LE GUIDE DES AIDES DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

les-aides.nouvelle-aquitaine.fr



Aides régionales

■ DÉCOUVERTE MÉTIERS



Emission « Live des Métiers »

youtube.com/watch?v=ZB030JKuKWs

Expo « Coup de projecteur » - Cap Métiers

youtu.be/ioc_FYeNbeQ?si=FJt6YcXLi5ikNMjb

Camille et Miguel Youtuber en partenariat avec Cap Métiers

- Ambulancier : youtu.be/L_wry6Fr1_8

- ARM (Assistant de régulateur médical) : youtu.be/rYsLJVZgGII

- Manipulateur en électroradiologie médicale : youtu.be/JU5NPoYQaUk

■ ÉVÉNEMENTS



Événement « Olympiades des métiers »

olympiadesmetiers.fr/

Événement « Le Nouveau Festival »

le-nouveau-festival.fr

■ INFO MÉTIERS / FORMATIONS



- Plateforme « C'est mon métier » - Cap Métiers

- Plateforme « C'est ma formation » - Cap Métiers

mon-metier-mon-territoire.fr/

■ ORIENTATION / MISE EN RELATION



- Plateforme numérique « Talents d'ici »

talentsdici.fr/

- Réseau « Ambassadeurs des métiers »

ambassadeursmetiers.fr/



- ERIP : votre espace régional d'information de proximité

jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/orientation/des-structures-votre-service/erip-votre-espace-regional-dinformation-de-proximite





CONTACTS :

Service Relation aux Usagers

contact@nouvelle-aquitaine.fr

05 49 38 49 38

